

**Votre FCPE « SPONTINI MONDE »
devient « LATTITUDE ACTIONS MONDE ».**

Madame, Monsieur,

Votre épargne salariale est en tout ou partie investie dans le Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) « SPONTINI MONDE » qui est investi dans un seul fonds, « INTER ACTIONS MONDE » appelé fonds maître. A ce titre, vous êtes porteur de parts de ce FCPE.

En vue de renforcer la lisibilité de notre offre, nous opérons actuellement une refonte de vos supports de placements financiers. A cette occasion, la gamme « **FONGEPAR** » à laquelle appartient votre FCPE changera de nom pour devenir la gamme « **LATTITUDE** ».

1) Présentation des évolutions :

Le conseil de surveillance du FCPE « SPONTINI MONDE » a approuvé lors de sa réunion du 19 octobre 2016, les modifications suivantes apportées au FCPE :

▶ **Changement de dénomination du FCPE** : votre FCPE sera dénommé « **LATTITUDE ACTIONS MONDE** ».

▶ **Modifications des frais de gestion du FCPE** :

Compte tenu de la modification en cours sur les frais de gestion de votre fonds maître « INTER ACTIONS MONDE », les frais de gestion sur votre FCPE « SPONTINI MONDE » sont désormais décomposés comme suit :

- **Les frais directs** de votre FCPE actuellement fixés à 0,15 % maximum de l'actif net correspondant aux honoraires du commissaire aux comptes seront désormais fixés à 0,20 % maximum l'an de l'actif net auxquels s'ajouteront les honoraires du commissaire aux comptes s'élevant à 0,05 % maximum dégressif l'an de l'actif net, dans la limite de 1100 euros par an (forfait applicable actuellement aux FCPE nourriciers).
- **Les frais indirects** totalisant les frais directs (0,53% maximum l'an puis actualisés à 0,60% maximum l'an hors honoraires du CAC de 0,15% maximum l'an) et les frais indirects du fonds maître (1,48% maximum l'an) seront désormais fixés à 2,50% maximum l'an.

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur à compter de la valeur liquidative du 24/02/2017. Ces modifications s'effectueront sans frais et n'auront aucune incidence sur la date de disponibilité de vos avoirs.

Si vous êtes en désaccord avec ces modifications, nous vous rappelons que vous avez la possibilité :

- ▶ De demander sans frais le rachat de tout ou partie de vos parts disponibles du FCPE ;
- ▶ D'arbitrer sans frais (y compris sans commission de souscription) tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) du FCPE vers les autres FCPE proposés dans votre dispositif d'épargne salariale.

2) Les modifications entraînées par l'opération :

| | |
|---|-------|
| Modification du profil rendement/risque : | NON* |
| Augmentation du profil rendement/risque : | NON |
| Augmentation des frais : | OUI** |

* Les modifications sont sans incidence sur la gestion financière de votre FCPE.

** Voir ci-après le tableau comparatif des éléments modifiés.

3) Tableau comparatif des éléments modifiés

| | Jusqu'au 23/02/2017 | A partir du 24/02/2017 |
|---|---------------------|--|
| Dénomination du FCPE | SPONTINI MONDE | LATTITUDE ACTIONS MONDE |
| Frais de gestion financière | | 0,20 % maximum l'an |
| Frais administratifs externes à la société de gestion (1) | 0,15 % maximum l'an | 0,05 % maximum l'an, dans la limite de 1 100 euros l'an (forfait applicable actuellement aux FCPE nourriciers) |
| Frais de gestion indirects | 2,08 % maximum l'an | 2,50 % maximum l'an |

- (1) En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion inférieure ou égale à 10 points de base par année civile, la société de gestion pourra informer les porteurs de parts du FCPE de cette modification par tout moyen préalablement à son entrée en vigueur.

4) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre société, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

La documentation relative à chaque FCPE, et notamment le DICI sont disponibles auprès de **votre Teneur de compte** ou bien directement sur epargne.humanis.com (rubrique « Actualités »).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Humanis Gestion d'Actifs